

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

32- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS KILOMÉTRIQUES AUX CLUBS SPORTIFS

Pour rappel, la subvention «*DEPLACEMENTS*» est calculée selon un barème maximum de 0,10 € / km sur la distance aller-retour, avec une franchise kilométrique de 400 km. Un accompagnateur est pris en compte par groupe de 8 sélectionnés. Un plafond de 1 000 € maximum par déplacement est arrêté. Le calcul est le suivant:

Montant de la subvention totale = reste subventionnable x barème du km x nombre de personnes

➤ **GYMNASTIQUE** :

Par courrier du 12 avril 2022, l'association «*ALOUETTES GYM* » a sollicité une subvention pour son déplacement à la finale «*coupes Fédérales* ».

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
Finale Coupes Fédérales Aire sur Adour (40) 19-20/03/2022	8	2	932	400	532	0.10€	532 €
TOTAL							532 €

➤ **BOXE :**

Par courrier du 28 avril 2022, l'association «*NAK MUAY THAI GYM*» a sollicité une subvention pour son déplacement au Championnat de France.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
Championnat de France Samedi 21 mai 2022 – PARIS (75)	5	1	766 km	400 km	366 km	0,10 €	219.60 €
TOTAL							219.60 €

➤ **TIR :**

Par courrier du 31 juillet 2022, l'association «*SOCIETE DE TIR HERBRETAISE*» a sollicité une subvention pour ses déplacements aux Championnats de France.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
Championnat de France (10m) 26-29/05/2022 Montluçon (03)	6	1	900 km	400 km	500 km	0,10 €	350 €
Championnat de France (25-50m) 26-29/05/2022 Volmerange les Mines (57)	1	1	1454 km	400 km	1054	0,10 €	210.80 €
TOTAL							560.80

➤ **TWIRLING :**

Par courrier du 27 juillet 2022, l'association « TWIRLING LES HERBIERS » a sollicité une subvention pour ses déplacements à la finale N2 du Championnat de France et à la Coupe d'Europe.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
Finale N2 - Saint Dié des Vosges 4-5 juin 2022	16	2	1634	400	1234	0,10€	(2221,20€) Plafond à 1 000 €
Coupe d'Europe - Blanes (Espagne) <i>Distance subventionnée jusqu'à la frontière.</i> 5-10 juillet 2022	3	1	1564	400	1164	0.10€	465.60 €
TOTAL							1465,60 €

TOTAL DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS KILOMETRIQUES

ALOUETTES GYM	532.00 €
NAK MUAY THAI GYM	219.60 €
SOCIETE DE TIR HERBRETAISE	560.80 €
TWIRLING LES HERBIERS	1465.60 €
TOTAL	2 778.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le budget principal 2022,
 Vu les demandes de subventions émises par les associations dans le cadre de leurs activités,
 Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 13 septembre 2022,
 Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

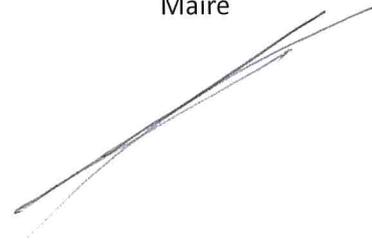
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-6574 SUBDEPL du budget primitif 2022, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022
Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022
Notifiée le :